

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités

Supplément au n° 312 | Avril 2014

EDITO

Nouveau mandat

Associer la population



Je souhaite, tout d'abord, présenter mes plus vives félicitations aux maires et à leurs équipes qui ont été élus ou renouvelés dans leurs mandats, avec mes vœux de réussite dans leur mission, forts du lien de confiance qu'ils ont tissé avec leurs concitoyens. On peut cependant regretter le pourcentage élevé d'abstention qui, dans un contexte national difficile, doit nous inciter à expliquer et associer encore davantage nos concitoyens aux décisions difficiles qui s'annoncent.

En effet, le mandat qui débute sera plus que jamais celui de la responsabilité et de l'exigence. Notre pays vit une crise financière et sociale persistante et les dotations de l'Etat vont connaître une baisse très forte et sans précédent. L'AMF ne cesse d'alerter le gouvernement sur les conséquences de ces diminutions, notamment sur les investissements de nos collectivités qui représentent 71% de l'investissement public et sur la délivrance des services essentiels aux habitants.

Notre défi sera de répondre aux besoins de nos populations tout en limitant, par une gestion rigoureuse, les dépenses de nos collectivités. Nous devons, élus communaux et intercommunaux, orienter notre action sur l'efficacité de la dépense publique tout en continuant à développer nos territoires de manière durable et moderne.

Compte tenu du contexte financier, nous devons accentuer la mutualisation et soutenir la création de communes nouvelles sur la base du volontariat, dans les territoires où cela est possible, lorsque les élus le souhaitent.

L'Association des maires de France est et sera à vos côtés pour vous aider à assumer vos missions, pour vous défendre vigoureusement auprès des pouvoirs publics et pour porter des propositions modernes et consensuelles adaptées aux réalités du terrain.

JACQUES PÉLISSARD



Nouveaux élus, nouveaux défis

La grande inconnue du scrutin municipal 2014 était la participation des électeurs. Au final, le résultat est en demi-teinte. Certes, le taux de participation, cette fois encore, reste plus élevé que pour toutes les autres élections, à l'exception des présidentielles. Il s'élève à 63,55% au premier tour et 62,14% au second. Mais il continue inexorablement de baisser : il était de 65,20% en 2008 et de 66,05% en 2001. Force est de constater que les élections municipales sont entraînées par le mouvement de désaffection croissante des citoyens envers la politique. Autre enseignement de ce scrutin : les électeurs semblent avoir profité de cette élection locale pour, au-delà des bilans et projets de leurs territoires, faire passer un message sur la politique nationale. En conséquence, c'est un paysage municipal et communautaire fortement remanié qui émerge de ce vote.

Redonner la confiance

Dans ce contexte, c'est un véritable défi qu'auront à relever les nouveaux élus pour réconcilier les citoyens avec l'action publique. Redonner de la confiance à la population, la protéger face à la crise, lui assurer un cadre de vie valorisé, telles sont les attentes des citoyens à l'égard de leur maire. L'enquête menée par l'Institut Médiascopie en 2013 à la demande de l'AMF (« les mots des maires ») l'avait bien montré : c'est en tant qu'acteur de proximité, organisateur du quotidien et respon-

sable de la tranquillité publique, que le maire est attendu. Amenés à décrire le maire idéal de demain, les citoyens interrogés plaçaient au premier plan le maire au service de la qualité de vie (propreté de la ville, espaces verts et jardins...), attendaient de lui honnêteté, sens de l'action, vision et rigueur. Ils rejetaient au contraire l'idée d'un maire « politique » qui privilégierait avant tout sa carrière. Ce nouveau mandat 2014-2020 débute avec deux données importantes. La première, c'est bien sûr la réduction des dotations financières de l'Etat aux collectivités dont on peut supposer qu'elle ne va pas s'amoindrir dans les années qui viennent. Pour l'AMF, c'est un combat permanent de rappeler que l'affaiblissement financier des collectivités fait peser un risque sur l'économie du pays, tant l'investissement public irrigue l'activité des entreprises. La deuxième, c'est l'intercommunalité qui est aujourd'hui totalement intégrée au fonctionnement de toutes les communes de France. Cette année, pour la première fois, les citoyens ont voté pour leurs conseillers communautaires. Des élus d'opposition siègeront, également pour la première fois, dans les conseils communautaires. De plus en plus d'intercommunalités, les plus grandes notamment, seront dirigées par des majorités différentes de la ville-centre. Tous ces éléments vont influencer fortement sur l'action municipale et communautaire dès maintenant.

Nouveau mandat : l'AMF se mobilise

Plusieurs milliers de nouveaux élus, conseillers municipaux et communautaires, ont été élus par leurs concitoyens pour gérer les affaires de leur commune. Pour la majorité d'entre eux, c'est un exercice nouveau et difficile auquel ils ne sont pas nécessairement préparés.

C'est pourquoi, dès le lendemain des élections municipales et des désignations des représentants intercommunaux, l'AMF accompagnera les nouveaux maires et présidents d'EPCI dans l'exercice de leur mandat avec deux actions fortes : envoi gracieux du *Guide du maire 2014* et du *Guide du président d'intercommunalité 2014* et programme d'information d'envergure sur tout le territoire, intitulé *les Universités des maires et présidents de communautés de France*.

Publié dans le cadre de la collection « Les cahiers du réseau », le *Guide du maire 2014*, réalisé par les services de l'AMF, est conçu comme un outil destiné à aider les maires dès leurs premières décisions et à leur fournir toutes les informations nécessaires tout au long de leur mandat.

Le *Guide du Président d'intercommunalité 2014* sera adressé, début mai, à tous les présidents et directeurs généraux des services. Ce guide constitue un outil juridique et financier très complet à destination des



élus et des services communautaires. Pour faciliter la prise de fonction des maires et des équipes municipales issus du scrutin de mars 2014, Mairie 2000 met en place d'avril à décembre 2014, un dispositif d'accueil et d'accompagnement à la gestion communale. Il est déployé sur le territoire en lien avec les associations départementales de maires et conjugue des expertises nationales et locales. Ces réunions aborderont les thèmes majeurs de l'exercice d'un mandat : la gestion et les finances locales, l'administration générale, l'urbanisme et l'environnement, les risques et responsabilités du maire

ainsi que l'intercommunalité. Plus de 10 000 élus sont attendus, 400 ateliers sont prévus avec la participation notamment des experts de l'AMF.

L'objectif des *Universités des maires* est triple : sensibiliser les élus aux problématiques majeures de début de mandat, inciter fortement les maires à participer aux prochaines séquences de formation organisées par les associations départementales sur leurs territoires respectifs et conforter le rôle et l'importance de l'AMF et de l'association départementale.

Plus d'informations sur www.mairie2000.asso.fr

Les associations départementales de maires

L'AMF est la seule association d'élus à disposer d'un réseau structuré d'associations départementales de maires en métropole et en Outre-mer. Des liens institutionnels et fonctionnels nombreux existent et font de cet ensemble d'associations un réseau sur lequel l'AMF s'appuie pour recenser les préoccupations et relayer les revendications, mais aussi pour diffuser ses informations.

L'AMF au service de ses adhérents

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF veille à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie dans la gestion des affaires locales. Force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics, l'AMF assure également une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. Ses services effectuent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire et accomplissent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés. L'Association est administrée par un Bureau poli-

tiquement paritaire composé de 36 membres élus par l'Assemblée générale (AG) pour trois ans, parmi lesquels un président, élu directement par les adhérents, un premier vice-président délégué, un secrétaire général et un trésorier général.

Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur, dont sont membres de droit les présidents d'associations départementales de maires. Pilotés par deux vice-présidents, les commissions permanentes et groupes de travail conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions à soumettre au Bureau.

Une capacité d'expertise reconnue

70 personnes, dont une trentaine de juristes, experts dans leur domaine, travaillent quotidiennement sous l'autorité du directeur général au service des adhérents pour répondre à leurs besoins de conseils et d'analyse et assurer une veille juridique et réglementaire.

LES SERVICES SONT RÉPARTIS EN SIX DÉPARTEMENTS

Action sociale, éducative, sportive et culturelle

Chargé des politiques des communes et des intercommunalités en matière d'emploi, de logement social, de santé, d'action sociale et d'aide sociale, d'éducation, de culture et de sport.

Administration et gestion locales

Spécialisé sur les thèmes : statut de l' élu, fonctionnement des organes délibérants, fonction publique territoriale, assurances, état civil, droit funéraire, nouvelles technologies, sécurité, rapports avec la Justice, gens du voyage...

Conseil juridique et documentation

Chargé du conseil aux adhérents sur les affaires précontentieuses, de la responsabilité pénale des élus, des marchés publics, des délégations de service public et des contrats de partenariat public-privé, du tourisme et des aides économiques.

Finances et fiscalités locales

Chargé de la commission « Finances et fiscalité locales », ce service traite de la fiscalité locale, de la TVA, de la comptabilité publique, du budget et des concours financiers de l'Etat.

Intercommunalité et territoires

Chargé d'informer, de conseiller et de réaliser des études juridiques et financières pour les présidents de communautés et les maires dans le cadre du fonctionnement de leur communauté (ou métropole).

Ville – Urbanisme – Habitat

Responsable des dossiers relatifs à l'aménagement et à l'urbanisme, la politique locale de l'habitat, la politique de la ville et la rénovation urbaine, les transports, la domanialité publique et privée.

... QUATRE MISSIONS SPÉCIALISÉES

Développement durable

L'énergie, l'eau, l'assainissement et le développement durable sous tous ses aspects constituent les principaux dossiers de cette mission.

Prévention des pollutions

Chargée des questions liées aux déchets et aux différents types de pollutions

Europe et international

Relais des préoccupations et des intérêts des élus sur les dossiers européens et relations avec les délégations étrangères.

Relations avec le Parlement

Animation des réseaux parlementaires et diffusion des propositions de l'AMF.

... ET DEUX SERVICES TRANSVERSAUX

La direction des finances et des moyens généraux, le service de la communication.

DES SERVICES SPÉCIFIQUES

Mairie 2000, conçue, en 1985, par l'AMF, la CDC et la CAECL avec pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires. www.mairie2000.asso.fr

FONPEL, régime de retraite complémentaire pour les élus locaux créé à l'initiative de l'AMF en 1993.

Informations sur : www.fonpel.com

La Maison européenne

des pouvoirs locaux français (MEPLF), créée par l'AMF, l'ADE, l'AMGVF, la FVM et l'APVF, elle permet de représenter plus efficacement les intérêts des collectivités territoriales françaises auprès des institutions européennes et de les informer sur les initiatives législatives communautaires.

DES MOYENS D'INFORMATION PERFORMANTS ET DIVERSIFIÉS



- **Maires de France** : magazine de référence qui propose le suivi de l'actualité nationale et législative intéressant les collectivités locales, des initiatives, des expériences, des conseils (17 000 exemplaires).
- **Maires de France** : lettre mensuelle de six pages d'informations pratiques et synthétiques, elle relaie l'action de l'AMF vis-à-vis de ses adhérents (37 000 exemplaires).
- **www.amf.asso.fr** : véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale (396 000 visites par mois).
- **www.maire-info.com** : newsletter quotidienne d'information gratuite depuis 1997, c'est un outil incontournable au sein du secteur public local (57 000 abonnés).
- **@l_amf** : l'AMF est sur twitter https://twitter.com/l_amf
- **Des guides pratiques** : l'AMF met à disposition sur son site Internet des guides téléchargeables gratuitement. Elle édite aussi les « Cahiers du Réseau ».

SANTÉ MENTALE

SEMAINE D'INFORMATION



Du 10 au 23 mars, pendant les Semaines d'informations sur la santé mentale, associations et professionnels ont organisé des

manifestations dans toute la France à l'intention du grand public, sur le thème : Information et santé men-

tales. L'information sur les questions de santé a été bouleversée par le développement des technologies de l'information.

Internet a permis une démocratisation rapide de l'accès à des sources d'information variées et a favorisé le partage des expériences personnelles des patients, via les blogs, sites, chats et forums. Les acteurs de promotion, de prévention, de soins et d'accompagnement ont dû prendre en compte dans leurs pratiques cette évolution majeure.

CONTACT <http://semaine-sante-mentale.fr>

PROTECTION SOCIALE

SANTÉ AU TRAVAIL



La 4^e édition du prix de la santé au travail de la fonction publique territoriale est lancée. Cette distinction récompense des collectivités ayant mené des actions

ou des politiques de santé au travail auprès de leurs agents, de manière efficace, innovante ou exemplaire. Ce prix a été créé à l'initiative de la Mutuelle nationale territoriale (MNT) pour développer l'échange d'expérience sur cet enjeu essentiel pour les collectivités et les agents. Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site de la MNT (www.mnt.fr) et à retourner pour le 22 septembre 2014.

CONTACT MNT-01 44 83 13 03 - prixanteautravail@mnt.fr

PRÉVENTION

DÉPISTAGE DES CANCERS DE LA PEAU

Le 22 mai prochain, le Syndicat national des dermatologues-vénérologues organise une Journée de prévention et de dépistage des

cancers de la peau. Le mélanome est un des cancers dont la fréquence augmente le plus rapidement en Europe. Des centaines de dermatologues bénévoles se mobilisent et assureront des consultations de dépistage anonymes et gratuites dans des centres dédiés, partout en France.

CONTACT www.dermatos.fr (dès le mois d'avril), ou Tél : 0800 11 2014 (numéro vert).

SOLIDARITE

« IMMEUBLES EN FÊTE »



La prochaine édition de la Fête des voisins organisée par l'association Immeubles en fête aura lieu le 23 mai dans toute la France. L'occasion d'aller à la rencontre de ses voisins, de partager un moment de convivialité, et de développer la solidarité de proximité. L'édition 2014 sera l'occasion de prolonger cette mobilisation en proposant aux habitants de développer au quotidien des bonnes pratiques de voisinage, à travers le programme Voisins Solidaires, qui

visé à multiplier les occasions de petits services ou d'entraide entre voisins en privilégiant la relation gratuite.

CONTACT www.immeublesenfete.com

SPORT

SENTEZ-VOUS SPORT



Du 13 au 21 septembre 2014, la 5^e édition de la semaine Sentez-vous Sport ! offre une nouvelle occasion à tous les publics de découvrir des activités physiques et sportives diverses, gratuites et adaptées. Cette fête du sport est organisée à l'école, à l'université, en entreprise et pour le grand public avec la participation de l'ensemble des clubs des fédérations françaises membres. Des activités adaptées, ouvertes gratuitement à tous, seront proposées pour le grand public dans toutes les communes participantes le week-end des 20 et 21 septembre. Si vous souhaitez labelliser votre commune pour l'édition 2014, allez sur <http://sentezvousport.fr>.

DON DU SANG

JOURNÉE MONDIALE



Instaurée en 2004 à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Journée mondiale des donateurs de sang se déroule le 14 juin. La JMDS est célébrée tous les ans dans plus de 190 pays. Après la France en 2013, c'est le Sri Lanka qui est le pays hôte en 2014. Le thème de la campagne est cette année « Un sang sécurisé pour sauver des mères ». Elle a pour but de sensibiliser les gens au fait qu'un accès rapide à du sang et à des produits sanguins sécurisés est essentiel pour tous les pays dans le cadre d'une approche globale de prévention des décès maternels.

CONTACT www.dondusang.net

Indemnités des élus

Si les textes récents permettent certaines souplesses pour déterminer le nombre des conseillers communautaires, dans les communautés de communes et d'agglomération et composer le bureau, le législateur a néanmoins prévu que ces augmentations d'effectifs seraient sans effet sur l'enveloppe indemnitaire accordée au président et aux vice-présidents.

En application de la loi du 31 décembre 2012, un certain nombre d'EPCI ont pu, dans le cadre d'un accord local, bénéficier d'un volet de sièges supplémentaires au sein de l'assemblée délibérante. La loi permet également de fixer, par un vote à la majorité des 2/3 du conseil, un nombre de vice-présidents supérieur à 20 % de l'effectif de l'organe délibérant dans la limite de 30 % maximum de celui-ci et de 15 vice-présidents maximum. Toutefois, ces augmentations n'entraînent pas de réajustement de l'enveloppe indemnitaire. Celle-ci est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président, sur la base de 20 % maximum de l'effectif de l'organe délibérant, calculé en application de la règle proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 du CGCT (c'est-à-dire sans prise en compte du bonus de 25 % maximum de sièges

supplémentaires), dans la limite de 15 vice-présidents. Elle tient compte, le cas échéant, du nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si ce nombre est inférieur à 20 %.

De plus, lorsque les indemnités accordées à un membre de l'organe délibérant d'un EPCI font l'objet d'un écrêtement, la part écrêtée ne pourra plus être reversée au budget de l'EPCI.

L'éventuel accroissement des effectifs du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local est également sans conséquence sur les indemnités accordées aux conseillers communautaires des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants. En effet, ces indemnités sont, dans ce cas, prélevées sur une nouvelle enveloppe indemnitaire calculée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers communautaires. Cette enveloppe est également calculée sur la base de l'effectif du conseil communautaire en application de la règle proportionnelle à la plus forte moyenne et du tableau visé à l'article L.5211-6-1, c'est-à-dire sans prise en compte de l'accord local le cas échéant.

Voir note détaillée sur www.amf.asso.fr / réf. CW12550

LOI ALUR HÉBERGEMENT ET LOGEMENT

Publiée au JO le 24 mars 2014, la loi met en place de nouveaux dispositifs ou renforce ceux existants.

Afin de faciliter les parcours de l'hébergement au logement, la loi fusionne les plans départementaux existants (logement et hébergement) en un seul désormais dénommé « plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées » et crée un comité responsable de ce plan, coprésidé par le préfet de département et le président du conseil général. Elle réforme les procédures de demande d'un logement social en confiant aux EPCI la création d'un plan partenarial de gestion de la demande, définissant les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et de fournir des informations aux demandeurs en fonction des désirs exprimés et des circonstances locales. Les EPCI pourront également créer une conférence intercommunale du logement afin de prévoir les orientations en matière d'attribution de logements, de mutation de patrimoine...

Enfin, le texte rattache à compter du 1^{er} janvier 2017 les offices municipaux aux EPCI compétents en matière d'habitat. *Voir note sur www.amf.asso.fr*

PATRIMOINE DECLARATIONS

Certains élus communaux et intercommunaux, élus en mars 2014, vont devoir transmettre à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique une déclaration de patrimoine et une déclaration d'intérêts, dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonction, soit au plus tard le 1^{er} juin 2014. Il s'agit : des maires des communes de plus de 20 000 habitants ; des adjoints aux maires des communes de plus de 100 000 habitants, titulaires d'une délégation de signature ; des présidents d'EPCI à fiscalité propre dont la population excède 20 000 habitants ou dont le montant des recettes de fonctionnement figurant au dernier compte administratif est supérieur à 5 millions d'euros ainsi que des présidents des autres EPCI dont le montant des recettes de fonctionnement figurant au dernier compte administratif est supérieur à 5 millions d'euros et du président du conseil de la métropole de Lyon ; des vice-présidents des EPCI à fiscalité propre de plus de 100 000 habitants et du conseil de la métropole de Lyon titulaires d'une délégation de signature.

Formulaires sur : www.hatvp.fr

Plan « Vigipirate »

Le plan Vigipirate a été réactualisé le 13 février 2014 pour faire face à l'évolution de la menace terroriste.

Visant à la fois à protéger la population, les infrastructures et les institutions, à diffuser une culture de vigilance et à coordonner une réponse rapide en cas de menace ou d'action terroriste, il associe les collectivités territoriales et les citoyens à la démarche.

Comportant une partie publique, il est décliné en deux niveaux de mobilisation, remplaçant les codes couleur jusqu'alors en vigueur, et adopte une signalétique spécifique.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW12540

Adaptation de la société au vieillissement

Reçue par le cabinet de la ministre déléguée aux Personnes âgées fin mars, l'AMF a rappelé que les élus sont sensibles aux besoins spécifiques des personnes âgées et développent de nombreuses actions qui leur sont destinées. L'AMF a insisté sur le fait que les élus sont favorables à davantage de concertation entre les différents acteurs mais s'opposeraient à la mise en place de schémas prescriptifs, relatifs aux personnes en perte d'autonomie.

Rythmes scolaires

L'AMF et la CNAF lancent une enquête commune destinée à l'ensemble des communes et EPCI mettant en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, y compris celles et ceux qui l'ont appliquée dès 2013. Cette enquête doit permettre à l'AMF et à la CNAF de mieux appréhender les projets d'organisation des activités périscolaires pour la rentrée prochaine, et de poursuivre la concertation sur les modalités d'aides financières qui seront arrêtées par cette dernière.

Un courriel sera adressé aux communes par l'AMF vers la mi-avril.

Gestion des milieux aquatiques

La compétence « lutte contre les inondations et entretien des rivières », récemment créée et attribuée au bloc communal, nécessite pour sa mise en œuvre plusieurs décrets d'application. Afin de dégager une position commune des associations d'élus sur ces textes, une réunion s'est tenue le 18 mars à l'AMF. Il en résulte que les services de l'Etat ont accepté de reporter l'examen du décret « digues » en septembre, en lien avec le projet de décret « taxe », non encore connu, compte tenu notamment des enjeux financiers considérables de ces obligations nouvelles imposées par la loi aux communes et aux EPCI.

Assainissement non collectif

Le ministère de l'Ecologie a mis à disposition une plaquette à destination des personnes qui souhaitent acheter ou vendre un bien immobilier avec un dispositif d'assainissement non collectif. Ce document rappelle les règles à suivre et constitue un outil pratique pour les élus qui veulent communiquer sur le sujet. La plaquette est disponible uniquement par téléchargement sur www.amf.asso.fr pour une impression directe en mairie.

FONPEL : un nouveau site

Le site internet de la retraite par rente des élus locaux change de maquette et offre une version mobile. Enrichi de nouvelles rubriques, dont une veille sur l'actualité du statut de l' élu, un espace adhérents et des outils pratiques (vidéos, témoignages d'élus). Le nouveau site permet aux adhérents et futurs adhérents de se renseigner sur FONPEL, le régime de retraite supplémentaire des élus. www.fonpel.com

Guide pratique « Inventaire des réseaux d'eau et d'assainissement »

L'AMF, en partenariat avec Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), la Fédération des distributeurs d'eau indépendants (FDEI), Syntec Ingénierie, CINOV et Canalisateurs de France a élaboré cette brochure qui rappelle la réglementation applicable depuis janvier 2014 concernant l'obligation d'un inventaire des réseaux d'eau et d'assainissement par les services. Pour rappel, les collectivités doivent faire référence à ces inventaires dans les formulaires de déclaration des redevances de prélèvement dues aux agences pour éviter la majoration de celles-ci. Voir sur www.amf.asso.fr

AGENDA DE L'AMF

29 AVRIL
Commission des finances et de la fiscalité locales
7 MAI
Comité directeur
22 MAI
Bureau de l'AMF
10 JUIN
Réunion des directeurs d'associations départementales de maires
3 JUILLET
Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

31 MAI
Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Loire
12 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Nord (*)
14 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Maine-et-Loire
16 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Vaucluse
17 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Gard
21 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Loiret
23 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires des Hautes-Alpes
24 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Dordogne
26 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires des Alpes-Maritimes
28 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Cher

* En présence de Jacques Péliissard

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE



ABONNEMENT :
MAIRES DE FRANCE - Sophie Lasseron
41, quai d'Orsay 75343 Paris Cedex 07
Tél. 01 44 18 13 64
sophie.lasseron@amf.asso.fr

Au sommaire du n° 312 d'avril 2014

Spécial nouveau mandat

- Les enjeux du mandat
- Dossier : formation des élus
- Pratique : les premières décisions après l'élection

Urbanisme

La loi ALUR en détails

Cantines

Passer au bio et lutter contre le gaspillage

TARIF ÉLUS OU PERSONNEL COMMUNAL :
Communes inférieures à 2 500 habitants : **38,50 €**
Communes de plus de 2 500 habitants et EPCI : **65,00 €**
TARIF NORMAL : 79,00 €

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 312. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli.
Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1,